

DEC170818INS2I

Décision portant nomination de M. Patrice BELLOT aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Patrice BELLOT, professeur à l'Université Aix-Marseille, est nommé chargé de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), direction rattachée à la DGDS, du 1^{er} mars 2017 au 31 août 2018.

Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de « l'Information scientifique et technique – Fouille de données textuelles » (IST-TDM).

Article 2

Du 1^{er} mars 2017 au 31 août 2018, M. Patrice BELLOT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 avril 2017

Le président
Alain Fuchs